

**RAPPORT N° 97/6-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**OPERATION DE DSQ PRIMA**  
**APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE PRESENTE PAR LA SEDRE**  
**QUITUS AU MANDATAIRE**

En 1990, la Commune de Saint-Denis contracte avec l'Etat, dans le cadre du Contrat de Ville, une démarche de Développement Social de Quartier à Prima.

Par Délibération n° 90/17 du 15 décembre 1990, la Commune de Saint-Denis a confié cette mission de DSQ à la SEDRE.

Le 15 février 1991, deux Conventions de Mandat 1/ d'assistance générale et de coordination, 2/ de mise à disposition d'un Chef de Projet (amendées par Avenant n° 1 en date du 21 octobre 1994) sont signées entre la Ville et la SEDRE.

Les Conventions de Mandat sont arrivées à terme et la SEDRE, Mandataire, nous présente aujourd'hui les bilans de clôture (qualitatif et financier) de l'opération de DSQ Prima.

\* **BILAN QUALITATIF**

Il faut se rappeler que le quartier de Prima a été choisi comme site de développement social compte tenu des problématiques importantes liées :

- aux situations défavorisées des familles,
- aux conditions médiocres de vie des habitants (insalubrité et précarité des Logements Très Sociaux, suroccupation),
- à la localisation du quartier (excentré par rapport aux grands ensembles et à l'entrée Est de la ville),
- à l'image négative du quartier colportée par les habitants eux-mêmes et l'extérieur ("Commune de feu", "quartier renfermé").

La mission de DSQ a permis :

## RAPPORT N° 97/6-33

- d'une part, de faire un diagnostic du quartier de Prima en révélant ses habitants (leur origine ethnique, leur culture, leur situation socio-économique, leurs modes de vie, mais aussi les difficultés de coexistence interne aux familles ou avec l'environnement immédiat) ;
- d'autre part, de valoriser l'existant à savoir les actions émanant de l'Ecole Mixte de Prima (axe majeur du dispositif), des associations du quartier (CASE, ADEPS, clubs sportifs (football et handball), l'association de quartier, le Club de Troisième Age),

démarche qui a abouti :

- . à la restructuration de l'ensemble des associations du quartier dans leurs missions et leur équipement,
- . à la revalorisation du rôle et de la place de l'école dans le quartier et son équipement –sur ce point, il est bon de rappeler que le site de Prima a été classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) donnant tout son sens et toute sa cohérence à la démarche DSQ- ;
- de plus, un programme transversal d'actions de prévention (lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie, l'analphabétisme, actions de découvertes et de rencontres, actions d'informations sur les maladies sexuellement transmissibles), à destination de différentes catégories de publics, a pu avoir lieu grâce au travail réalisé conjointement par l'ensemble des partenaires présents sur le quartier (représentants de la population, associations, institutions publiques) ;
- enfin, d'accompagner le développement du quartier par l'installation d'équipements d'infrastructures ou de superstructures (assainissement, éclairage du Plateau Vert, aménagement d'une aire de jeux et de détente, Boulodrome, préau de l'Ecole, local associatif...).

### \* **BILAN FINANCIER**

Le montant total des dépenses préfinancées par la SEDRE (voir tableaux annexes joints) s'élève à 7 802 194,24 F.

Il se décompose ainsi :

- le Chef de projet 1 660 001,90 FF

## RAPPORT N° 97/6-33

- la mission d'assistance générale et de coordination de la SEDRE (240 000 F HT)	922 626,27 FF
- la rémunération SEDRE	330 037,65 FF
- les frais financiers liés au préfinancement par la SEDRE	331 567,43 FF
- les actions des tiers intervenants (actions d'investissement, d'équipement et de fonctionnement)	4 557 960,99 FF

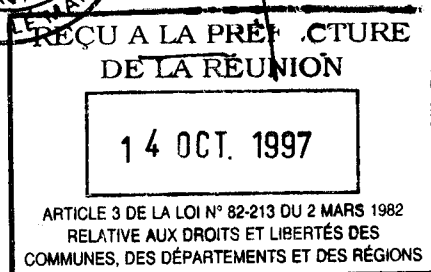
Au 31 août 1997, la Commune de Saint-Denis avait remboursé 7 778 865,26 F à la SEDRE. Il lui reste à rembourser 23 328,98 F.

Je vous demande :

- d'approuver le bilan final de clôture présenté par la SEDRE,
- de donner quitus à la SEDRE, Mandataire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 97/6-33  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

**OBJET**

**OPERATION DE DSQ PRIMA  
APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE PRESENTE PAR LA SEDRE  
QUITUS AU MANDATAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-33 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites la Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le bilan financier de clôture de l'opération de DSQ Prima annexé.

**ARTICLE 2**

Donne quitus à la SEDRE, Mandataire de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis,  
le - 7 OCT 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**

